



Figeac, le 9 septembre 2021

FIGEAC AÉRO ANNONCE LA SIGNATURE D'UN ACCORD STRUCTURANT EN VUE DE L'ENTRÉE À SON CAPITAL D'ACE CAPITAL PARTNERS

Le Groupe FIGEAC AÉRO (code mnémonique : FGA) (la « Société »), partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, annonce la conclusion ce jour d'un accord engageant en vue de l'entrée d'Ace Capital Partners (« Ace »), filiale de Tikehau Capital, à son capital, sous réserve de la réalisation de certaines conditions suspensives.

Dans le contexte de crise du secteur aéronautique et de dégradation du trafic aérien, la conclusion de cet accord permettrait de renforcer les fonds propres de FIGEAC AÉRO, de diversifier la structure actionnariale du Groupe en s'adossant sur le long terme à Ace, spécialisée dans le secteur aéronautique et de favoriser son rebond économique.

Aux termes de cet accord, Tikehau Capital, au travers de sa filiale Ace, s'est engagée à souscrire à une augmentation de capital d'un montant de 35 M€ (prime d'émission incluse) qui lui serait réservée et à acquérir des actions FIGEAC AÉRO auprès de M. Maillard. Ces opérations, qui sont indissociables, seront réalisées l'une et l'autre sur la base d'un prix par action FIGEAC AÉRO de 5,60 €.

Le prix d'émission des actions nouvelles de 5,60 € fait ressortir une prime de 4% par rapport au dernier cours de l'action (soit 5,41 € au 7 septembre 2021) et de 7% et 3% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action sur le marché Euronext Paris au cours des, respectivement 30 et 90, dernières séances de bourse précédant le 8 septembre 2021.

La souscription d'Ace sera réalisée au travers d'une augmentation de capital réservée à personne dénommée, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice d'Ace, conformément aux dispositions de l'article L 225-38-1 alinéa 1 du Code de commerce. Elle conduira ainsi FIGEAC AÉRO à émettre 6 250 000 actions nouvelles au bénéfice d'Ace.

Jean-Claude Maillard, Président-Directeur Général, fondateur et premier actionnaire de FIGEAC AÉRO, déclare : « Fort de ce témoignage de soutien par Ace et à l'issue de l'aménagement des financements existants, le Groupe disposera ainsi de moyens financiers renforcés, d'une structure de bilan assainie et adaptée à sa stratégie permettant de poursuivre avec ambition son développement créateur de valeur. Malgré les incertitudes et les difficultés qui persistent, l'ensemble de ces initiatives devraient nous permettre de sortir renforcés de cette crise et de profiter pleinement de l'après crise. »

Marwan Lahoud, Président du Comité Exécutif d'Ace déclare : « FIGEAC AÉRO constitue un fournisseur clé et reconnu de la chaîne d'approvisionnement de l'aéronautique mondiale. Tikehau Capital se réjouit d'accompagner FIGEAC AÉRO et son dirigeant emblématique, Jean-Claude Maillard, dans cette nouvelle phase de croissance forte et de consolidation. »

A l'issue de ces opérations, le capital social de la Société s'élèvera à 4 570 736,76 € (soit 38 089 473 actions d'une valeur unitaire de 0,12 €) et Ace détiendra 10 000 000 d'actions représentant environ 26,25% du capital et 17,24% des droits de vote de FIGEAC AÉRO. Ace agira de concert avec M. Maillard et la société SC Maillard et Fils, ces derniers continuant de détenir plus de la majorité du capital et des droits de vote de FIGEAC AÉRO.

La répartition du capital et des droits de vote de FIGEAC AÉRO, antérieurement et postérieurement à l'augmentation de capital, est la suivante :

Actionnaires	Avant entrée d'Ace au capital				Après entrée d'Ace au capital			
	Capital	Capital (%)	Droits de vote	Droits de vote (%)	Capital	Capital (%)	Droits de vote	Droits de vote (%)
SC Maillard et Fils	12 496 000	39,25%	24 992 000	45,03%	12 496 000	32,81%	24 992 000	43,09%
J.C Maillard	11 498 492	36,11%	22 895 154	41,25%	7 748 492	20,34%	15 395 154	26,54%
Sous-total Famille Maillard	23 994 492	75,36%	47 887 154	86,28%	20 244 492	53,15%	40 387 154	69,63%
Ace	-	-	-	-	10 000 000	26,25%	10 000 000	17,24%
Concert à constituer entre la famille Maillard et Ace	-	-	-	-	30 244 492	79,40%	50 387 154	86,87%
Salariés	76 986	0,24%	153 458	0,28%	76 986	0,20%	153 458	0,26%
Autres titres nominatifs	148 269	0,47%	266 048	0,48%	148 269	0,39%	266 048	0,46%
Titres auto-détenus	425 282	1,34%	-	-	425 282	1,12%	-	-
Flottant	7 194 444	22,60%	7 194 444	12,96%	7 194 444	18,89%	7 194 444	12,40%
Total	31 839 473	100,00%	55 501 104	100,00%	38 089 473	100,00%	58 001 104	100,00%

Note 1 : Au 31 mars 2021, le capital social est constitué de 31 839 473 actions et 55 501 104 droits de vote.

Un actionnaire détenant 1,00% du capital avant l'augmentation de capital détiendra 0,84% du capital après cette opération tandis qu'un actionnaire détenant 1,00% des droits de vote avant l'augmentation de capital détiendra 0,96% des droits de vote après cette opération.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée reste notamment soumise au vote des actionnaires de FIGEAC AÉRO qui sera convoquée au cours du quatrième trimestre 2021, étant précisé que M. Maillard et la société SC Maillard & Fils se sont d'ores et déjà engagés à voter en faveur de cette augmentation de capital.

En complément de son investissement en capital, Tikehau Capital, au travers de sa filiale Ace, s'est engagée à souscrire à des obligations à émettre par FIGEAC AÉRO pour un montant minimum de 10 M€.

Ces opérations sont soumises à la réalisation de certaines conditions suspensives, notamment (i) l'obtention par FIGEAC AÉRO d'un accord avec ses créanciers sur le rééchelonnement de ses principaux financements bancaires et le réaménagement du profil de remboursement de ses obligations convertibles (ORNANE) rendus nécessaire par les conséquences sans précédent de la crise du secteur aéronautique et (ii) de l'obtention d'une dérogation de l'Autorité des marchés financiers à l'obligation de dépôt d'une offre publique obligatoire en vue de la conclusion des opérations prévues avec Ace sur le capital de FIGEAC AÉRO.

Il est envisagé que ces opérations soient réalisées au cours du quatrième trimestre 2021. Le succès des opérations envisagées avec Ace reste soumis à l'aléa inhérent à la réalisation de conditions suspensives dont celles énoncées précédemment.

Sur la base de ses prévisions de dépenses et compte tenu de la trésorerie au 31 août 2021, ainsi que du produit net des opérations prévues aux termes de l'accord et sous réserve de la réalisation desdites opérations, la Société estime être en mesure de financer ses activités sur les années à venir, ces mesures confortant ses ressources de financement long terme. La Société prévoit d'utiliser le produit net des opérations envisagées pour financer son plan de transformation « Route 25 », ses besoins en fonds de roulement et ses besoins généraux.

L'émission des actions nouvelles ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et son activité tel que détaillés dans son Rapport Financier Annuel au 31 mars 2021 disponible sur le site de la société (www.figeac-aero.com - rubrique Espace Investisseurs).

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants : (i) les opérations décrites ci-dessus pourraient ne pas être réalisées compte tenu de la non-réalisation de l'une des conditions suspensives prévues aux accords, (ii) le cours des actions de la Société pourrait fluctuer et évoluer en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'émission, (iii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iv) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société, et (v) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures rendues nécessaires par la recherche de financement par la Société.

À PROPOS DE FIGEAC AÉRO

Le Groupe FIGEAC AÉRO, partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. Groupe international, FIGEAC AÉRO est présent en France, aux Etats-Unis, au Maroc, au Mexique, en Roumanie et en Tunisie. Au 31 mars 2021, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 204,6 M€.

FIGEAC AÉRO

Jean-Claude Maillard - Président Directeur Général
Tél. : 05 65 34 52 52

Camille Traineau
Directeur Corporate Development
Relations institutionnelles / IR
Tél. : 05 81 24 61 90 / camille.traineau@figeac-aero.com

ACTUS Finance & Communication

Corinne Puissant - Relations Analystes/Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 77 / cpuissant@actus.fr

Manon Clairet - Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73 / mclairet@actus.fr

À PROPOS D'ACE CAPITAL PARTNERS

Ace Capital Partners, filiale de Tikehau Capital, est une société de capital-investissement spécialisée dans les secteurs industriels et technologiques, avec plus d'1 milliard d'euros d'actifs sous gestion. Fondé en 2000, Ace investit avec une approche verticale, au sein des industries et technologies stratégiques (aérospatiale, défense, cybersécurité, etc.). Ace a construit son modèle sur des partenariats avec de grands groupes investisseurs dans ses fonds (notamment Airbus, Safran, Dassault Aviation, Thales, EDF, Naval Group, Sopra Steria). Expert de ces secteurs et doté d'une forte culture entrepreneuriale et industrielle, Ace Capital Partners accompagne le développement de ses participations dans la durée avec une stratégie différenciée. Ace est présent à Paris, Toulouse et Montréal, et bénéficie de la présence mondiale de Tikehau Capital.